



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Protocole sanitaire lors d'événements sportifs se déroulant sur l'espace public

19 mai 2021

La reprise de l'organisation des événements sur l'espace public se déroulera en plusieurs phases :

Nombre de participants en dehors des sportifs de haut-niveau ou professionnels

- 19 mai – 08 juin : 50 (en simultané ou par vague)
- 09 juin – 29 juin : 500 (en simultané ou par vague)
- À partir du 30 juin : 2 500 (en simultané ou par vague)

En cas de plusieurs vagues de participants, l'organisateur devra planifier l'événement de façon à ce que les participants des différentes vagues ne puissent pas se croiser avant – pendant et après l'épreuve.

MESURES D'ORGANISATION GÉNÉRALES SUR SITE

- Désigner une cellule de coordination ou un référent spécifique COVID-19 qui :
 - veille à la mise en œuvre et au respect du protocole sanitaire,
 - assure la gestion des procédures de prise en charge de cas suspect et des cas contact,
 - est l'interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire.
- Prévoir un dispositif spécifique pour la gestion des accréditations
 - Accès sur site réservé uniquement aux accrédités.
- Respecter la jauge de participants ainsi que celle des spectateurs limitées et réglementées dans le respect du cadre indiqué lors des différentes phases de reprise. Lors des trois phases, les spectateurs ne peuvent être accueillis que dans des zones d'arrivée et de départ délimitées. Ces zones respecteront les règles des ERP PA. Sur le parcours, l'application de la règle de rassemblement de droit commun s'applique à tous (soit 10 personnes maximum du 19 mai au 29 juin).



SPECTATEURS DEBOUT :
interdit



SPECTATEURS ASSIS :

35 %

du nombre de places assises avec
un plafond de 1 000 personnes



SPECTATEURS DEBOUT :
interdit



SPECTATEURS ASSIS :

65 %

du nombre de places assises avec un plafond
de 5 000 personnes et l'obligation du pass
sanitaire dès que cela dépasse les 1 000



SPECTATEURS DEBOUT :
4 m²
par spectateur et jauge déterminée
par le préfet



SPECTATEURS ASSIS :

jauge déterminée par le préfet et l'obligation
du pass sanitaire dès que cela dépasse les
1 000

- Inviter les **pratiquants à télécharger et activer « Tous anti-Covid »** et demander aux organisateurs de mettre en place un QR code TAC-Signal, dans une logique de contact warning dès sa disponibilité. L'absence de l'utilisation de cette application peut être compensée par la **mise en place d'un registre**. L'organisateur doit renseigner la date et l'heure d'arrivée de chacun afin de pouvoir identifier ceux concernés par une enquête sanitaire et déterminer le point de départ de la conservation des fiches (14 jours).
- Condition d'accueil du public : chaque organisateur devra définir un protocole d'accueil du public adapté à la nature de la manifestation ainsi qu'à la configuration de l'espace dans lequel elle se déroule.

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES SUR SITE

- Port du masque chirurgical, ou avec un niveau de filtration supérieur à 90 %, obligatoire en tout point du site (hors pratique sportive)
- Bornes de désinfection des mains et mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie des espaces
- Respect de la distanciation physique d'au moins 2 mètres (hors pratique sportive) lorsque le port du masque n'est pas possible. Une distanciation physique d'au moins un mètre (hors pratique sportive) doit être respectée en tout lieu et en toute circonstance. Selon les possibilités spatiales et organisationnelles, cette distance peut être augmentée.
- Affichage des mesures barrières sur les zones d'activité.
- Organisation des flux entrées/sorties.
- Affichage de la jauge en vigueur et le nombre maximum de personnes autorisées à se trouver en même temps dans un lieu donné et prévoir un système de comptage permettant de s'assurer du respect de celle-ci.
- Implantation distancée des postes de travail, et séparation par plexiglass quand la distance réglementaire n'est pas respectée¹.
- Des prestations renforcées de nettoyage du matériel.

L'ensemble des mesures sanitaires du site sont appliquées pendant l'événement mais également pendant les phases de montage/démontage.

Chaque entreprise intervenant sur site devra remettre à l'organisateur, le protocole Covid-19 spécifique à sa profession.

Envoi à tous les participants

- Protocole sanitaire Covid-19 et le règlement de la compétition

¹. À associer au port strict du masque, car n'est pas une mesure de protection efficace lorsque le plexiglas ne crée pas deux espaces indépendants

Inscription et confirmation d'engagement sur place des participants

- Inscription obligatoire en ligne dans la limite imposée par la phase concernée – aucune inscription sur place.
- Collecte et vérification des justificatifs médicaux en version digitale et en amont de l'arrivée sur site. Seul un dossier d'inscription complet permettra l'accueil du participant.
- Les créneaux horaires d'accueil sont suffisamment larges afin d'éviter le brassage.
- Adaptation du site retenu avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique. Lorsque cela est possible, une entrée distincte de la sortie doit être organisée.
- Le port du masque sera exigé à tout moment sauf durant l'épreuve.
- Mise à disposition de solution hydroalcoolique.
- Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu et des règles gouvernementales en vigueur, 2 m de distanciation physique entre chaque personne.
- Marquage au sol des files d'attente.
- Installation des bénévoles à des postes de travail séparés et port du masque.
- Présentation des pièces d'identité sans contact.
- Mise en place de bénévoles responsables du flux régulier des participants.

ZONE CONSIGNES SACS

- Pas de mise en place de consigne avant le 09 juin.

ZONE DE CONTRÔLE TECHNIQUE

- Prévoir une zone dédiée et adaptée permettant le respect des gestes barrières

ZONE DÉPART

- Le port du masque obligatoire pour tous les participants et bénévoles.
- Le nombre de participants doit respecter la jauge prévue par période (c.f. tableau).
- Avant le 30 juin, une distanciation de 1 m entre les participants devra être prévue.
- Les participants retirent le masque après que le départ soit donné et doivent le porter à nouveau au moment du franchissement de la ligne d'arrivée. L'organisateur devra prévoir des masques de substitutions afin de pallier la perte du masque avant le franchissement de la ligne d'arrivée ou pour remplacer les masques humides.
- Les masques à usage unique devront être jetés par les participants dans des conteneurs poubelles prévus.

LES RAVITAILLEMENTS

- Les ravitaillements devront avoir lieu à l'extérieur dans des zones prévues à cet effet. Pas de possibilité de boire/manger en intérieur avant la phase d'ouverture des restaurants en intérieur.
- Limiter le nombre de ravitaillement en respectant la cohérence avec l'épreuve et le nombre de participants.

- La surface de la zone de ravitaillement doit être en cohérence avec le nombre de participants
- Pas de self-service, la distribution imposée sans contact direct.
- Dans tous les cas, privilégier l'autosuffisance ou à défaut la semi-autonomie seront conseillés

ZONE DE COURSE

- Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de 1 m lorsque cela est possible. Il est conseillé d'utiliser toute la largeur de la chaussée.
- Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.
- L'application de la règle de droit commun s'applique pour les spectateurs sur le parcours. Le regroupement de 10 personnes du 19 mai au 29 juin puis la règle qui sera décidée à partir du 30 juin.

ZONE D'ARRIVÉE

- Prévoir une zone d'arrivée longue afin de permettre un plus grand espacement des individus.
- Mettre en place un parcours à sens unique permettant la gestion d'un flux unique et raisonné imposant aux participants ayant terminés de poursuivre leur chemin
- Mettre en place d'une zone de récupération dédiées aux participants « éprouvés » en lien avec les équipes médicales.
- Interdire l'affichage des résultats sur le site d'arrivée, la consultation des résultats doit se faire en ligne.
- Limiter les protocoles de remise des prix aux 3 premiers et restreindre l'accès au podium.

ZONES MÉDICALES

- Un espace spécifique d'accueil médical en cas de suspicion de Covid-19 avec équipement dédié (sur-blouse, gants, masque, gel hydro-alcoolique, filière DASRI, matériel diagnostic dédié).
- Une coordination mise en œuvre avec les structures sanitaires locales sur les procédures d'éventuelles évacuations vers les établissements hospitaliers des patients Covid-19 et non Covid-19.
- Dimensionnement habituel de l'effectif médical en essayant d'avoir des surfaces de travail plus importantes afin de permettre la distanciation physique.
- Mise en place d'un sens de circulation et d'un guichet d'accueil et d'orientation -utilisation permanente des équipements de protection individuelle adaptés pour tous les professionnels médicaux et paramédicaux des zones médicales.
- Pas de soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgent.

ZONE DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE

- Prévoir des locaux dédiés et adaptés permettant le respect des gestes barrières

ZONE D'ACTIVITÉ DE RESTAURATION

- Respect des règles définies pour les Hôtels-Cafés-Restaurants concernant la consommation de nourriture et boissons

SUIVI D'APRÈS ÉVÉNEMENT

- Maintenir une cellule de veille Covid-19 durant 14 jours suite à l'événement afin d'effectuer le suivi d'une éventuelle contagion et informer les éventuels cas contacts.